

COMMUNE DE PALAMINY

Séance du 13 mai 2026

Date de la convocation : 11/05/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Date d'affichage : 19/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le treize mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SENSEBÉ, Maire.

Étaient présents :

SENSEBÉ Christian, LAFRANQUE Guy, RIBET Jocelyne, SOULERES Jean-Paul, BARBASTE Laure, CROTE Pierre, DEJEAN Stéphane, LLORENS Stéphanie, DURIEZ Karen, FERAUD Jean-Philippe, PAOLI Vanessa, ROUANET Yannick, LEVASSEUR Caroline, CONIN Zoé,

Absent excusé : MARQUES Anthony.

Madame BARBASTE Laure a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 17/04/2026 est soumis à approbation.
Résultat du vote : Pour : 14
Le procès-verbal est adopté.

Délibération portant recrutement d'un vacataire Délibération n° 2026-31
--

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.
Monsieur Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer l'encadrement des enfants lors d'un voyage scolaire et pour une durée de 3 jours.
Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal chaque vacation soit rémunérée :
- sur la base d'un forfait brut de 133 € pour une journée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 26/06/2026 au 28/06/2026 ;

ARTICLE 2 :

de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 133 € pour une journée.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des membres présents

**Election des représentants à Réseau 31, Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de
Haute-Garonne
Délibération n° 2026-32**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2026-11. Il n'est pas possible d'élire une personne du Conseil Municipal en tant que représentant Réseau 31 auprès de la Communauté de Communes. Celui-ci doit impérativement être Conseiller Communautaire.

En conséquence, Monsieur SENSEBÉ, Conseiller Communautaire, est délégué comme représentant Réseau 31 auprès de la Communauté de Communes. Il convient donc de le remplacer et de procéder à l'élection d'un représentant Réseau 31 auprès de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à Réseau 31 pour les compétences suivantes :

- B1. Assainissement collectif - Collecte
- B2. Assainissement collectif - Transport
- B3. Assainissement collectif - Traitement
- C. Assainissement non collectif
- D1.1 Eaux pluviales

Il est précisé que, conformément à l'article 10.3.B des statuts de Réseau31, les communes sont représentées au sein des commissions territoriales par un nombre de représentants fixé en fonction de leur population

Les commissions territoriales sont organisées sur des périmètres géographiques définis en annexe des statuts de Réseau31. A ce titre, la commune de PALAMINY est rattachée à la commission territoriale 12 - Val de Garonne et Volvestre

Au sein de ces commissions, les voix des représentants sont pondérées en fonction du nombre de compétences transférées à Réseau31 par la commune.

Ces commissions exercent un rôle important, notamment en élisant les délégués appelés à siéger au Conseil syndical, organe chargé de l'administration de Réseau31.

Conformément à l'article 10.3 des statuts de Réseau31, les représentants sont désignés par leur organe délibérant. Cette désignation est effectuée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il est rappelé que chaque représentant ne peut siéger qu'au titre d'une seule personne publique membre et ne peut, en conséquence, être simultanément désigné pour représenter plusieurs adhérents à Réseau31.

Il appartient au conseil municipal de désigner, selon les modalités précitées, 3 représentants appelés à siéger à la commission territoriale 12 - Val de Garonne et Volvestre de Réseau31 dès sa mise en place.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de désigner, 3 représentants à la commission territoriale 12 - Val de Garonne et Volvestre de Réseau31.

Lors du précédent vote :

- **Monsieur SENSEBÉ Christian**, élu à la majorité
- **Monsieur LAFRANQUE Guy**....., élu à la majorité
- **Monsieur MARQUES Anthony**....., élu à la majorité

En remplacement de Monsieur SENSEBÉ qui est délégué Réseau 31 auprès de la Communauté de Communes, le Conseil municipal décide de désigner :

- **Madame RIBET Jocelyne**, élue à la majorité

Désignation des délégués aux différentes commissions
Délibération n° 2026-33

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les délégués aux différentes commissions :
Le Conseil Municipal,

Entendu Monsieur le Maire, à la majorité de ses membres, désigne les délégués suivants :

- **COMMISSION TRAVAUX DE VOIRIES ET DE BATIMENTS**
DEJEAN Stéphane, LAFRANQUE Guy, SOULÈRES Jean-Paul, ROUANET Yannick, BARBASTE Laure

- **COMMISSION EXPLOITATION DES FORETS COMMUNALES – ENVIRONNEMENT - SMEAG**
LAFRANQUE Guy, DURIEZ Karen, FERAUD Jean-Philippe, RIBET Jocelyne

- **COMMISSION FINANCES**
LLORENS Stéphanie, BARBASTE Laure, MARQUES Anthony

- **COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME**
LAFRANQUE Guy, SOULÈRES Jean-Paul, ROUANET Yannick, MARQUES Anthony, DEJEAN Stéphane

- **COMMISSION COMMUNICATIONS - INTERNET**
LLORENS Stéphanie, DURIEZ Karen, BARABASTE Laure, PAOLI Vanessa, CONIN Zoé, LEVASSEUR Caroline, MARQUES Anthony

- **COMMISSION ECOLE**
LAFRANQUE Guy, LEVASSEUR Caroline, BARBASTE Laure, PAOLI Vanessa, CONIN Zoé,

- **COMMISSION ANIMATIONS, ASSOCIATIONS ET OFFICE DU TOURISME**
SENSEBÉ Christian, LAFRANQUE Guy, RIBET Jocelyne, SOULÈRES Jean-Paul, BARBASTE Laure, CROTE Pierre, DEJEAN Stéphane, LLORENS Stéphanie, DURIEZ Karen, FERAUD Jean-Philippe, PAOLI Vanessa, ROUANET Yannick, LEVASSEUR Caroline, CONIN Zoé, MARQUES Anthony

Avenant n°1 à la proposition de mission de maîtrise d'œuvre
Délibération n° 2026-34

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de mission acceptée le 10 décembre 2024 relative à l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la mairie au maître d'œuvre SAS ici architectes,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est de 1 238 056,50 euros au lieu de 500 000 euros prévus initialement, il serait plus prudent d'attendre d'avoir le financement de l'ensemble du projet pour signer une mission complète,

Il propose de faire un avenant pour réévaluer la mission d'études et supprimer la mission de suivi de chantier et la mission complémentaire.

Considérant la proposition d'avenant n°1 présentée par le maître d'œuvre SAS ici architectes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la mairie, tel que présenté ;
- **PRÉCISE** que cet avenant a pour objet de réévaluer la mission d'études et de supprimer la mission de suivi de chantier et la mission complémentaire
- **INDIQUE** que le montant de la mission est porté de 50 000€ HT à 64 378,94 € HT, soit une variation de 28,76 % ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026, article 203.

<p align="center">Election des membres de la commission d'appel d'offres Délibération n° 2026-35</p>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (article 279 du code des marchés publics).

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants :

Le Maire ou son représentant et par trois membres du Conseil Municipal élus par celui-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de trois suppléants.

Le Conseil Municipal,

décide d'élire les membres suivants :

Titulaires : LAFRANQUE Guy, ROUANET Yannick, MARQUES Anthony

Suppléants : SOULÈRES Jean-Paul, DEJEAN Stéphane, RIBET Jocelyne

<p align="center">Constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Délibération n° 2026-36</p>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée en nombre double par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Entendu Monsieur le Maire, à la majorité de ses membres dresse la liste suivante :

Commissaires titulaires :

Monsieur	TITECA	Jérémy	12/09/1992	59 Chemin de Lourtiquet – Bat B	31220	PALAMINY
Madame	BERNIER	Carole	26/06/1976	14 Lotissement du Rosaire	31220	PALAMINY
Monsieur	MARQUES	Anthony	10/01/2002	202 Chemin du Fray	31220	PALAMINY
Madame	BARBASTE	Laure	21/10/1979	717 Chemin de la Hitaire	31220	PALAMINY
Monsieur	SOULÈRES	Jean-Paul	24/08/1962	14 rue de Saint-Roch	31220	PALAMINY
Madame	PAOLI	Vanessa	16/07/1985	214 Chemin du Fray	31220	PALAMINY
Monsieur	FERAUD	Jean-Philippe	11/05/1980	185 rue de Saint-Roch	31220	PALAMINY
Madame	LLORENS	Stéphanie	11/03/1971	961 chemin des Patanques	31220	PALAMINY
Monsieur	ROUANET	Yannick	25/07/1985	58 Chemin de Bourdin	31220	PALAMINY
Madame	RIBET	Jocelyne	21/02/1964	142 Route de Plagne	31220	PALAMINY
Madame	LEVASSEUR	Caroline	26/04/1989	161 Rue de Saint-Roch	31220	PALAMINY
Monsieur	DEJEAN	Stéphane	25/11/1970	88 chemin de Bourdin	31220	PALAMINY

Commissaires suppléants :

Madame	CONIN	Zoé	19/09/1991	82 Rue des Acacias	31220	PALAMINY
Monsieur	LAFRANQUE	Guy	21/11/1960	605 chemin de la Hitaire	31220	PALAMINY
Madame	DURIEZ	Karen	18/08/1979	1276 route de Plagne	31220	PALAMINY
Monsieur	DEJEAN	Théo	18/11/2000	88 Chemin de Bourdin	31220	PALAMINY
Madame	FASNACHT	Elsa	31/01/1997	961 Chemin des Patanques	31220	PALAMINY
Monsieur	BELLUSCIO	Sébastien	05/01/1988	77 chemin de Rachac	31220	PALAMINY
Monsieur	LEVASSEUR	Bastien	21/05/1987	161 Rue de Saint-Roch	31220	PALAMINY
Monsieur	RIGHI	Claude	23/10/1963	2 Lotissement du Rosaire	31220	PALAMINY
Monsieur	PORTET	Rémi	16/10/1999	284 Avenue de Martres – Apt 6	31220	PALAMINY
Monsieur	RIBEAUX	Johnatan	01/01/1989	82 Rue des Acacias	31220	PALAMINY
Madame	SOULERES	Martine	03/05/1960	14 Rue de Saint-Roch	31220	PALAMINY
Madame	ALABERT	Sylvie	19/01/1948	25 avenue de Cazères	31220	PALAMINY

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.